



Commune de  
GOUVY

## Procès-verbal de la réunion de la CCATM du 16/08/2016

### PRESENTS :

Fonction	Nom	Prénom	Rem.
membre	Gandjean-	Marc	Excusé
1er sup.	Huet-	Auguste	Excusé
membre	Amory-	Bruno	Excusé
1er sup.	Léonard	Willy	
membre	Massard	Jean-Marie	Excusé
1er sup.	Tourteau	Isabelle	
membre	Creppe	François	
1er sup.	Caprasse-	Brigitte	
membre	Schröder	Diane	
1er sup.	Neysen-	Antoine	
2è sup.	Jacoby-	Sebastien	
membre	George	Amélie	
1er sup.	Bissen-	Bernard	
2è sup.	Melchior	Jean-Louis	
membre	Portzenheim	Didier	Excusé
1er sup.	Dechène	Marc	Excusé
2è sup.	Monvoisin	Pierre	

Fonction	Nom	Prénom	Rem.
membre	Andrieu-	Guy	Démission
membre	Wangen	Jean-Michel	
2è sup.	Moutschen	Benoit	
membre	Everbecq-	Thérèse	Excusée
1er sup.	Meunier	Michel	Excusée
membre	Hennuy-	Marc	
1er sup.	Haan	Michel	
membre	Neve	Michel	
1er sup.	Louis-	Cédric	Excusé
membre	Gobeaux-	Frédéric	Démission
membre	Tourteau	Claude	
président	Syne	José	
éch.urb.	Lejeune	Jules	
employée	Ralet	Noémie	

Invités: /

La CCATM,

Le président ouvre la séance à 20h00 et invite tous les membres de la CCATM à avoir une pensée positive pour la famille de Marc Hennuy suite à son décès.

### (1) Procès-verbal de la séance du 17 mai 2016 - APPROBATION

#### DECIDE

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2016 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ou observation est **APPROUVE**.

**(2) Déclassement éventuel, comme monument, de la chapelle N.D. de Lourdes à BACLAIN et comme site, de l'ensemble formé par cette chapelle et ses abords à BACLAIN, classés par arrêté royal du 10 février 1979 - AVIS DE LA CCATM**

Vu le courrier daté du 13 juin 2016, du SPW - Département du patrimoine - Direction de la protection du patrimoine, nous informant de l'enquête, en vue du déclassement éventuel, comme monument: de la chapelle Notre-Dame de Lourdes, à Baclain, et comme site: de l'ensemble formé par cette chapelle et ses abords à Baclain est ouverte ;

Vu la notice justificative du déclassement comme monument: de la chapelle Notre-Dame de Lourdes, à Baclain, et comme site: de l'ensemble formé par cette chapelle et ses abords à Baclain;

Vu l'arrêté royal du 10 février 1979 relatif au classement, en raison de leur valeur historique et artistique, comme monument: la chapelle Notre-Dame de Lourdes, à Baclain, cadastrée 5ième Division Montleban, Section C, n° 426h, et comme site: l'ensemble formé par cette chapelle et ses abords à Baclain;

Considérant que le dossier ne fournit pas d'information quant à l'avenir du bâtiment et aux éventuels travaux qui pourraient y être réalisés;

Considérant que 2 membres sur 9 votants ont voté pour le déclassement éventuel, comme monument: de la chapelle Notre-Dame de Lourdes, à Baclain, et comme site: de l'ensemble formé par cette chapelle et ses abords à Baclain;

Considérant que 7 membres sur 9 votants ont voté pour le déclassement éventuel du site et non de la chapelle Notre-Dame de Lourdes, à Baclain;

**DECIDE**

Article 1er: d'émettre un avis **défavorable** sur le projet de déclassement éventuel de la chapelle Notre-Dame de Lourdes à Baclain;

Article 2: d'émettre un avis **favorable** sur le projet de déclassement éventuel des abords de la chapelle Notre-Dame de Lourdes à Baclain;

**(3) Demande de permis d'urbanisme pour la construction d'une maison à LANGLIRE, 5ème division, section B, n° 300H - AVIS DE LA CCATM**

Vu la demande de permis d'urbanisme pour la construction d'une maison à LANGLIRE, 5ème division, section B, n° 300H;

**DECIDE**

d'émettre un avis **favorable** sur la demande de permis d'urbanisme pour la construction d'une maison à LANGLIRE, 5ème division, section B, n° 300H - AVIS DE LA CCATM

**(4) Demande de permis d'urbanisme pour la construction d'une extension d'une maison d'habitation à RENGLÉZ, 4ème division, section B, n° 103D - AVIS DE LA CCATM**

Vu la demande de permis d'urbanisme pour la construction d'une extension d'une maison d'habitation à RENGLÉZ, 4ème division, section B, n° 103D;

Considérant les dérogations sollicitées;

Considérant que le bâtiment est situé dans un lotissement composé d'un seul lot;

**DECIDE**

d'émettre un avis **favorable** sur la demande de permis d'urbanisme pour la construction d'une extension d'une maison d'habitation à RENGLÉZ, 4ème division, section B, n° 103D.

**(5) Changement d'affectation du château de GOUVY**

Vu la demande de permis d'urbanisme pour le changement d'affectation du château de Gouvy;  
Considérant les explications fournies par la Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme;

**DECIDE**

Article 1er: d'émettre un avis **favorable** sur la demande de permis d'urbanisme de changement d'affectation du château de Gouvy.

Article 2: d'inviter le collège à réfléchir à un plan de circulation qui favoriserait l'accès par la rue d'Houffalize et à prévoir un parking pour +/-30 voitures.

**(6) Divers/Questions d'actualité**

***PREND ACTE***

- Schéma de structure communal

Le dossier sera proposé pour adoption provisoire au conseil du mois de septembre. Les membres de la CCATM sont invités à assister à la présentation.

- Empierrement avec du raclage des chemins communaux avec les déchets de raclage des routes

Les membres de la CCATM félicitent le collège et les ouvriers communaux pour l'empierrement des chemins avec ces déchets et les invitent à faire de même sur l'ensemble des chemins, même ceux qui ne sont pas déjà empierrés, en dépit d'une position inverse de la Région Wallonne, le lavage de ces déchets étant le même que le chemin soit déjà empierré ou pas.

**Le président clôture la séance à 21h20.**

La Secrétaire

Le Président

Noémie Ralet

José Syne